

CONTRAT D'OBJECTIFS
Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

CENTRE SOCIOCULTUREL DU NEUHOF

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

L'association Centre Social et Culturel du Neuhof, inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg volume 26 Folio n° 102 dont le siège est à Strasbourg, représentée par Monsieur Patrick ROGER, Président de l'association, ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 4 décembre 2017

Préambule : LA JEUNESSE EST AU COEUR DU PROJET D'AVENIR DU DÉPARTEMENT

Le Bas-Rhin bénéficie d'une proportion de jeunes plus élevée que la moyenne nationale et c'est une chance. En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action pour poser les bases de la société de demain. Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Le Département du Bas-Rhin est particulièrement attentif à l'intégration des publics en difficulté ou en marge à travers ses actions de prévention, de protection et d'insertion par l'emploi et le logement. Il souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, prenant en compte le contexte alsacien et les mutations sociales, pour mieux faire face aux défis de demain. Le Plan Actions éducatives et collège voté le 20 mars 2017 est le premier pilier de sa politique en direction des jeunes. Des orientations Enfance Jeunesse Famille et un plan d'actions en faveur de la jeunesse en constitueront un second pilier en 2018.

Parier sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société, c'est réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

Parier sur l'engagement des jeunes et leur participation dans la vie de la cité, c'est réaffirmer la volonté du Conseil Départemental du Bas-Rhin de donner du crédit à la parole et aux propositions des jeunes, en leur faisant une place plus grande dans la vie publique et en encourageant leurs capacités de responsabilité, d'initiative et d'engagement au service du bien commun.

En s'engageant auprès des jeunes, le Département du Bas-Rhin souhaite les aider à réussir leur scolarité, leur vie professionnelle, leur insertion sociale et culturelle et promouvoir leur engagement citoyen et civique, en cohérence avec le plan départemental Actions éducatives et collèges.

Cette conviction dirige l'action déterminée que conduit le Département du Bas-Rhin aux côtés des jeunes bas-rhinois, notamment à travers :

la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes
ses actions en faveur de la parentalité de la santé et de la citoyenneté
le soutien aux associations socio-éducatives favorisant également l'engagement et de la citoyenneté des jeunes-bas-rhinois.

Les Centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part. Le Département du Bas-Rhin s'engage à leurs côtés parce qu'il les considère comme acteurs de l'animation de la vie sociale et comme des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes. Ainsi, parce qu'acteurs importants de la vie locale, ils sont en capacité de mobilisation autour d'actions partenariales sur son territoire d'action, notamment celles initiées par le Département, tels les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS).

En effet, ces structures contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements du CSC du Neuhof en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales. Ils agissent généralement en ayant parmi leurs principaux objectifs, partagés par les financeurs :

- De favoriser la participation et l'engagement des habitants
- De soutenir le partenariat et les initiatives
- De proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat
- D'assurer la diversité et la mixité
- D'être acteurs de l'aide à la parentalité
- D'agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement, l'autonomie des jeunes, l'insertion des jeunes, la prévention des conduites à risques, etc...

L'aide financière du Département est une subvention de fonctionnement globale de l'ensemble des activités mises en place par l'association, dont l'objet social concerne au moins en partie les jeunes. Les engagements du centre socioculturel en direction de la jeunesse figurent au présent contrat d'objectifs.

Le département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

2 Missions et moyens de l'association

2.1 Missions et territoire d'intervention de l'association

L'association a pour buts :

- 1- d'animer un centre socioculturel, groupant dans des locaux appropriés, mis à la disposition des habitants, un ensemble de services et de réalisations collectives à caractère social, culturel et sportif.
- 2- d'organiser selon ses possibilités tous services et activités répondant aux besoins exprimés par les habitants du secteur géographique.
- 3- de permettre aux personnes, grâce à ses services et activités :
 - de se rencontrer pour mieux se connaître et créer ainsi entre elles des rapports amicaux et confiants,
 - de s'épanouir par le dialogue, l'expression et l'action créatrice,
 - d'accéder ainsi à la promotion personnelle et collective par l'information, la formation et la prise de responsabilité,
 - à cet effet, elle établira un programme financier permettant la gestion et la vie du centre, fera toutes les démarches ou demandes pour obtenir les crédits et subventions nécessaires de toutes administrations, collectivités, organismes ou particuliers susceptibles d'apporter leur aide, assurera une équitable répartition des ressources, compte tenu des activités et des besoins exprimés.

2.2 Moyens humains consacrés aux missions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
40	22	-	62	26

3 Orientations stratégiques

3.1 Contrat de projet

Pour la période 2016-2019, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du centre socioculturel portent sur les actions suivantes :

- Orientation 1 : Soutenir les parents dans leur rôle
- Orientation 2 : Faciliter l'intégration de l'espace Ziegelwasser
- Orientation 3 : Favoriser la formation et l'accès à l'emploi
- Orientation 4 : Valoriser la santé
- Orientation 5 : Favoriser l'ouverture à l'autre

Orientations spécifiques à destination des jeunes :

- Insertion professionnelle
- Engagement citoyen et ouverture à l'autre
- Valoriser la santé

3.2 Objectifs du Département

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience de ses politiques menées en direction des jeunes bas-rhinois de 10 à 25 ans, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions autour des orientations suivantes, confirmées dans le plan départemental Actions éducatives et collèges.

1. Faciliter la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel du Neuhof autour des orientations suivantes :

- L'insertion professionnelle
- L'engagement citoyen et ouverture à l'autre
- La valorisation de la santé

Ces objectifs pourront être précisés dans le cadre de nouvelles orientations stratégiques dont les déclinaisons seront co-construites avec les centres socioculturels. Dans ce sens, les conventions pluriannuelles pourront faire l'objet d'avenants.

3.3 Engagements de l'association

Les engagements de l'association découlent des objectifs négociés avec le Département, prenant en compte les buts poursuivis par l'association, les orientations stratégiques du contrat de projet et les axes de la politique jeunesse du Département.

Dans le cadre de ce présent partenariat et pour permettre au bénéficiaire d'atteindre les orientations stratégiques envisagées et les engagements précités, le directeur de la structure doit être titulaire ou en phase de formation d'un diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, à finaliser avant le **31/12/2021** ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure conformément aux indications du référentiel métier de Directeur (cf. annexe 1. Circulaire Cnaf du 16 mars 2016).

ENGAGEMENT 1 : Insertion professionnelle

Mobilisation des jeunes autour des questions de formation et d'insertion

Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Avec un chômage de près de 40%, l'insertion professionnelle reste un des enjeux majeurs de notre territoire.</p> <p>Notre structure agit en faveur des plus publics les plus fragilisés qui, par ailleurs, constituent la majeure partie de nos usagers. La principale raison de l'exclusion sociale est liée à la question de l'accès à l'emploi. On ne peut ignorer ce fait quand on intervient sur un quartier comme le nôtre.</p> <p>Le chômage, estimé à 49% pour les 15-24 ans, peut dépasser les 50% si les personnes jamais inscrites au Pôle Emploi étaient comptées. La question de l'emploi pose également celle de la formation et des apprentissages. En effet, le taux d'échec scolaire est particulièrement important sur notre territoire</p> <p>Au Neuhof, chez les 16-24 ans, le taux de scolarisation est de 42,4% et on estime à 61,86% (7 120 pers.) contre 51,6% sur la commune, la part des 15 ans et plus, qui n'a aucun diplôme ou un diplôme inférieur au BAC. Seulement 6,67% (14,2% pour la commune) possède un niveau BAC (768 pers.) et 4,69% (12,0% pour la commune) un niveau BAC + 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser jeunes et jeunes adultes, en vue de la construction d'une démarche cohérente pour « reprendre pied » et retrouver des repères. - Développer des liens et des réseaux (associations et entreprises) - Favoriser le désenclavement du quartier - Accompagner les élèves dans leur scolarité. 	<p>DACIP Permettre au public de se réinscrire dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle par une action continue de sensibilisation, d'information, de conseil, d'orientation et de soutien.</p> <p>Services civiques Le centre va pouvoir développer un programme d'accompagnement à la finalisation d'un projet professionnel pour des jeunes qui sont souvent loin du monde du travail.</p> <p>Espace Avenir Rédaction de CV</p> <p>Dialogue autour du champ de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Information et mise en relation avec des personnes ou structures ressources</p> <p>Développement d'un partenariat avec les associations du secteur.</p> <p>Mise en place d'un accueil adapté à des jeunes réfractaires aux institutions.</p> <p>Veille concernant les élèves absentéistes.</p> <p>Mise en œuvre d'un espace dédié à l'accompagnement scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'OPI - Partenariat avec des entreprises - Partenariat avec la mission locale - Equipe de 2 personnes dédiées au projet DACIP et services civiques - Equipe du service jeunesse et intervenants pour l'espace avenir et accompagnement scolaire - Salle informatique - Dispositifs politique de la ville - Financement de droit commun 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions effectuées par l'équipe projet - Niveau d'implication des jeunes aux différentes sorties, week-ends, séances sportives, séances d'enseignements, stages, journées découvertes avec un cadre... (séance collective) - Suivi de la personne à travers les entretiens individuels <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Feuille d'émargements des réunions - Feuille d'émargements des séances collectives/photos - Synthèse récapitulative des 3 entretiens individuels

ENGAGEMENT 2 : Ouverture à l'autre

Mobilisation des jeunes en vue de leur engagement citoyen

Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Le Neuhof pâtit de sa réputation en dehors du quartier, mais les habitants eux-mêmes n'en n'ont pas une vision très positive, du moins en dehors de leur sphère de vie.</p> <p>Le sentiment d'insécurité vécu dans le quartier en général, contribue au phénomène de sectorisation et stigmatisation des sous quartiers. Les habitants mais surtout les jeunes s'enferment dans des clichés, les parents transmettent leurs craintes de l'autre et de l'ailleurs à leur enfants.</p> <p>Le manque de mobilité géographique des habitants même au sein du quartier est un frein énorme qui a de multiples conséquences : difficultés d'orientation scolaires et échec scolaire, difficultés à trouver un emploi, phénomène de ghetto.</p> <p>Un cloisonnement handicapant, qui accentue des difficultés sociales déjà fortement problématiques.</p> <p>Il est nécessaire de travailler l'acceptation de la différence et l'apprentissage du « vivre ensemble ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'estime de soi chez les jeunes - Soutenir l'engagement citoyen des jeunes - Développer la mixité et améliorer la relation garçons/filles. - Favoriser le développement personnel, l'ouverture d'esprit et le regard critique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de projets favorisant les actions de solidarité. - Travailler les questions liées à la République : (sentiment d'appartenance, action civique, ...) - Travailler les questions liées à la discrimination - Entretenir la motivation et favoriser la découverte notamment par le biais de voyage et de séjours. - Veiller à conserver une mixité des publics dans l'ensemble des actions. - Prendre en compte l'expression des jeunes et les faire participer. Permettre aux jeunes d'exprimer des rêves et leur donner les moyens d'œuvrer à leur réalisation. - Développer les projets culturels et la pratique artistique. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Partenariats diversifiés</u> : Clubs de prévention Missions locales Acteurs culturels Collèges Des partenariats à nouer en fonction des projets. - <u>Moyens financiers</u> : Actions d'autofinancement Mécénat financier et de compétence, Dispositifs politique de la ville, Financement de droit commun. - <u>Moyens logistiques</u> : Espaces dédiés minibus Matériel didactique Accès numérique - <u>Moyens humains</u> : 6 salariés, Intervenants techniques en fonction des projets Bénévoles « recruté » parmi les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Éléments quantitatifs</u> : Nbre de jeunes touchés Horaires d'ouverture Nbre de projets ou d'actions % filles et garçons Age des participants - <u>Éléments qualitatifs</u> Qualité relationnelle entre professionnels et jeunes, Niveau de participation des jeunes dans la co-construction des projet, Ambiance générale Investissement des jeunes dans le « collectif » Respect des règles Degré d'autonomie. Impact des actions sur l'évolution des jeunes <u>Quelles améliorations dans le cadre global du centre et de ses missions</u> : Notoriété de la structure Capacité à mobiliser les publics

ENGAGEMENT 3 : Valoriser la santé

Sensibiliser les jeunes aux soins du corps et au bien être

Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>La santé est une problématique importante sur le Neuhof et délicate à travailler car il s'agit de faire évoluer les pratiques familiales, les habitudes de vie, les modes de consommation. Les moyens financiers sont souvent mal utilisés et les parents peu informés, peu conscients des enjeux et des priorités.</p> <p><u>Alimentation</u> : problèmes d'obésité, il y a plus d'addiction (sucre, gras). Les produits alimentaires sont achetés bas de gamme, standardisation des repas, peu de fruits ou légumes</p> <p><u>L'hygiène corporelle</u> : manque de soin et d'hygiène corporelle, , manque de sommeil, manque d'hygiène bucco-dentaire,</p> <p><u>Les addictions</u> : toxicomanie, alcoolisme, surconsommation ou mauvaise consommation des médicaments, dépendance aux jeux vidéo.</p> <p><u>Fragilité psychologique</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les pré-adolescents dans leur transformation physique et psychologique - Favoriser le goût de l'effort physique - Eduquer à une meilleure alimentation - Sensibiliser à l'hygiène corporelle 	<p>Au CSC l'éducation à la santé commence dès le plus jeune âge et cet effort doit être maintenu d'autant plus qu'en abordant l'adolescence, les jeunes sont confrontés à de multiples interrogations.</p> <p>Ainsi seront développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets et séjours à caractère sportifs - Des ateliers cuisines avec découverte et éducation au goût. - La mise en relation avec des professionnels de la santé - Des forums d'expression - L'accessibilité à toutes informations favorisant nos objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats diversifiés : Services santé de la ville, professionnels de la santé - <u>Moyens financiers</u> : Actions d'autofinancement Mécénat financier et de compétence, Dispositifs politique de la ville, Financement de droit commun. - <u>Moyens logistiques</u> : Espaces dédiés minibus Matériel didactique Accès numérique - <u>Moyens humains</u> : 6 salariés, Intervenants spécialisés en fonction des actions 	<p><u>-Eléments quantitatifs</u> :</p> <p>Nbre de jeunes touchés Horaires d'ouverture Nbre de projets ou d'actions % filles et garçons Age des participants</p> <p><u>- Eléments qualitatifs</u></p> <p>Qualité relationnelle entre professionnels et jeunes, Niveau de participation des jeunes dans la co-construction des projet, Ambiance générale Investissement des jeunes dans le « collectif » Respect des règles Degré d'autonomie.</p> <p>Impact des actions sur l'évolution des jeunes</p> <p><u>Quelles améliorations dans le cadre global du centre et de ses missions</u> :</p> <p>Notoriété de la structure Capacité à mobiliser les publics</p>

3.4 Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
5	13	-	23	14

4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

4.1 *Suivi annuel d'exécution*

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'association s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, certifiés par son commissaire aux comptes, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

L'association s'engage à transmettre au Département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

L'association s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de l'association, toute modification des statuts, tout projet de dissolution de l'association et toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destinée aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, le centre socio-culturel indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, l'association s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

4.2 *Evaluation*

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le CSC du Neuhof, au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement précisés à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par le CSC et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Départemental, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec le CSC, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

Cette évaluation pourra faire l'objet d'une démarche conjointe et concertée de l'ensemble des financeurs.

5 Information et communication

L'association dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par l'association ou dont l'association est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, la structure pourra disposer également du site Pass'âge du Département (www.pass-age.fr) pour valoriser ses activités.

6 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

6.1 Avenant

Toute modification du contenu du présent contrat, défini d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

6.2 Les cas de résiliation

Résiliation pour motif d'intérêt général :

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Résiliation pour faute :

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'association.

Cas particuliers d'ouverture de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire :

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'Association entrainera la suspension de l'aide financière du Département en attendant la décision de l'administrateur portant sur la poursuite ou non du présent contrat, suite à la demande adressée en ce sens par le Département à ce dernier (cf. art. L. 622-13 du code du commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'Association le présent contrat sera résilié de plein droit à compter du jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation étant précisé que cette résiliation ne donnera droit au versement d'aucune indemnité. Cette résiliation sera constatée par le Président du Département et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association et au liquidateur judiciaire.

6.3 Election du domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le

Pour l'association
Le Président

Pour le Département
Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin

Patrick ROGER

Frédéric BIERRY